

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA  
SECURITE SOCIALE ET DE LA JUSTICE

-----  
DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA GESTION DU PERSON-  
NEL CIVIL DE L'ETAT

07/308 DU 13/6/87,   
-----  
L'URSS/DGFP/DGPCE

portant nomination de Monsieur  
BANDEBA Pierre, Attaché de Recherche  
de 3<sup>e</sup> Echelon des cadres de la catégo-  
rie A, hiérarchie I du Statut Particu-  
lier du Personnel de la Recherche  
Scientifique.-----

LE PREMIER MINISTRE,

(/isas :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1974;

(/u la loi n° 076/84 du 7 Décembre 1984, portant ratification de l'Or-  
donnance n° 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispo-  
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1974;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962, portant Statut Général des fonc-  
tionnaires;

(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21 Juin 1960, fixant le règlement sur la sol-  
de des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/FP du 9 Mai 1962, fixant le régime des rémunéra-  
tions des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962, fixant la hiérarchisation  
des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962, fixant les catégories et  
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant  
Statut Général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962, relatif à la nomination  
et à la révocation des fonctionnaires;

(/u le décret n° 82/442 du 16 Septembre 1982, portant Statut Particulier  
du Personnel de la Recherche Scientifique;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967, réglementant la prise  
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux no-  
minations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements no-  
tamment en son article 1er § 2;

(/u le décret n° 84/856 du 8/3/1984, portant nomination du Premier Minis-  
tre;

(/u le décret n° 86/1172 du 10/12/1986 portant nomination des Membres  
du Gouvernement;

(/u le décret n° 86/1173 du 10/12/1986, portant organisation des intérim  
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985, déterminant le circuit d'approba-  
tion des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-  
tions administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n° 86/077 du 19/7/1986 sur la prise d'effet des avan-  
cements et reclassements;

(/u le décret n° 86/295/MTEFPFS/DGFP/DGPCE du 10 Février 1986, portant  
promotion au titre de l'année 1985 de certains fonctionnaires des cadres de  
la catégorie A, hiérarchie I du Corps des Chercheurs et Techniciens de Recher-  
che du Personnel de la Recherche Scientifique en tête: BANDEBA Jean-Marie;

(/u l'arrêté n° 1466/MTEFPFS-DGFP-DGPCE du 20 Février 1986 autorisant  
Monsieur BANDEBA (Pierre), Ingénieur Agronome de 1<sup>er</sup> échelon à suivre un stage  
de formation en Génétique en URSS (régularisation);

(/u le Protocole d'Accord entre le Congo et l'URSS du 5/8/1970;

.../...

DGB

DCF

(/u le Procès-verbal de la Réunion du Conseil Scientifique en date du 29 Avril 1986;

(/u la lettre n° 0291/DGRST du 5 Juin 1986 du Directeur Général de la Recherche Scientifique et Technique transmettant le dossier de l'intéressé;

DECRET :

Article 1er .- En application des dispositions combinées du décret n° 82/842 du 16/9/1982 et du Protocole d'accord entre le Congo et l'URSS du 5/8/1970 susvisés, Monsieur B. NDEBABA (Pierre), Attaché de Recherche de 3<sup>e</sup> échelon, indice 1010 des cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Statut Particulier du Personnel de la Recherche Scientifique; en service à Brazzaville, titulaire du Doctorat d'Etat en Biologie délivré par l'Académie de Médecine Vétérinaire de Moscou (URSS), est nommé Maître de Recherche de 1<sup>e</sup> échelon, indice 1790.

Article 2 .- Conformément aux dispositions du décret n° 86/877 du 18/7/1986 susvisé, cette nomination ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.

Article 3 .- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 2/09/1985, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, ~~sera enregistré, publié au JORPC et communiqué, par tous les moyens.~~ /-

Par le Premier Ministre,

BRAZZAVILLE, le 13 JUIN 1987

Le Gardé des Sceaux,

Ministre du Travail, de la Sécurité Sociale et de la Justice,

Edouard POUNGUI .-

Commandant Dieudonné KIMBEHE .-

AMBLIATIONS :

- JORPC ..... 1
- DGFP/DGPCE ..... 3
- DGFP/BST ..... 1
- MRSC/DGRST ..... 2
- DGE ..... 2
- DCF ..... 2
- DOSSIER ..... 3
- INTERESSE ..... 1
- ~~SRG/BC~~ ..... 2